



**HAL**  
open science

## Interactions textes/images dans la ch sse dite "de saint Charlemagne" : quelques r flexions   propos du discours persuasif

Vincent Debiais

### ► To cite this version:

Vincent Debiais. Interactions textes/images dans la ch sse dite "de saint Charlemagne" : quelques r flexions   propos du discours persuasif. Atti del convegno internazionale, May 2007, Messine, Italie. pp.237-254. halshs-00537125

**HAL Id: halshs-00537125**

**<https://shs.hal.science/halshs-00537125>**

Submitted on 21 Jan 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.

**Interactions textes/images dans la châsse dite « de saint Charlemagne » :  
quelques réflexions à propos du discours persuasif.**

Sous l'influence de l'empereur Frédéric Barberousse, l'antipape Pascal II décrète la canonisation de Charlemagne en 1165. Au-delà de ses implications religieuses, cette décision est, en soi, un acte de communication politique, destiné notamment à soustraire au royaume de France l'exclusivité de l'héritage carolingien<sup>1</sup>. Dans les années qui suivent la canonisation de Charlemagne, on assiste, en terres d'Empire, à la production d'un important corpus littéraire chargé d'appuyer la sainteté du souverain à grand renfort de miracles et autres actions héroïques. La *Vita sancti Karoli*, rédigée autour de 1180, ne constitue que l'un des exemples de cette grande entreprise de conviction orchestrée par Frédéric, puis par ses successeurs. En s'appuyant sur la sainteté de Charlemagne, les textes s'attachent à démontrer que l'Empire et ses souverains ont été spécialement choisis par la Grâce de Dieu, et qu'ils bénéficient par conséquent de la primauté sur les autres royaumes occidentaux. La prépondérance impériale se manifeste en particulier par le renforcement du rôle d'Aix-la-Chapelle dans l'organisation du territoire, l'ancien palais étant *sedes regni* depuis son fondateur.

Dans une compétition clairement affichée contre Saint-Denis, nécropole et basilique des rois de France, la primauté palatine, héritage et image des grandeurs carolingiennes<sup>2</sup>, va bénéficier à son tour d'une grande entreprise de propagande textuelle et artistique, destinée à garantir et à promouvoir un prestige séculaire. C'est le moment où chanceliers et archivistes de l'Empire décident de rédiger les donations et les privilèges accordés par le souverain récemment canonisé à sa capitale ; les architectes transforment et magnifient l'ancienne construction et les orfèvres la dotent de nombreux ornements et reliquaires. Ainsi réalise-t-on, sans doute vers 1200, la célèbre châsse dite « de saint Charlemagne », chef-d'œuvre de l'orfèvrerie mosane (fig. 1). Cette pièce a fait l'objet d'abondants commentaires de la part des historiens de l'art et de la littérature, la partie supérieure étant décorée de plusieurs scènes de la légende de Roland<sup>3</sup>. Elle porte de nombreuses inscriptions qui identifient les personnages sculptés dans le métal précieux et qui commentent les scènes légendaires. D'autres textes sont directement en relation avec la primauté palatine et avec l'entreprise de propagande mise en place en sa faveur. La châsse forme ainsi un programme iconographique et textuel très riche et complexe. En revenant vers

cette pièce d'ors et déjà bien connue, on cherchera à montrer les relations de sens qui s'établissent entre le texte et l'image, et à mesurer le rôle des inscriptions dans les mécanismes qui transforment cet objet d'orfèvrerie en un manifeste en faveur de l'exclusivité d'Aix-la-Chapelle dans l'héritage carolingien.

### *1. Description de la châsse et contenu épigraphique*

Les dimensions de la châsse de saint Charlemagne sont considérables ; elle mesure plus de deux mètres de long pour presque un mètre de large. Le faîtage s'élève à environ 60 centimètres de la base. Le reliquaire reproduit la forme d'un bâtiment couvert d'un toit à deux pentes. L'intégralité de l'œuvre est le support d'un riche ensemble iconographique et textuel qui se développe aussi bien sur les faces latérales que sur le toit. On peut distinguer trois parties : la façade et le chevet du bâtiment ; les deux grands côtés ; les toits. La face avant de la châsse (la façade de l'église, si l'on poursuit la métaphore architecturale engagée par le reliquaire lui-même) présente quatre personnages : Charlemagne, trônant au centre et portant une maquette d'église dans la main droite, est entouré du pape Léon et de l'évêque Turpin ; un médaillon placé au-dessus de l'empereur fait apparaître le Christ en buste portant le Livre et bénissant de sa main droite Charlemagne assis sous sa protection (fig. 2). Au chevet, la disposition est relativement similaire : la Vierge, trônant au centre, est entourée des archanges Michel et Gabriel ; au-dessus, trois bustes symbolisent les vertus (fig. 3). Trois types d'inscriptions complètent cet ensemble : les archanges, la Vierge, Charlemagne, le pape et l'évêque sont d'abord identifiés par une courte inscription donnant leur nom, complété d'une épithète laudative ou de leur fonction. Au sommet de chaque face, un distique commente la représentation de la Vierge et de Charlemagne<sup>4</sup>. Enfin, autour des deux médaillons centraux, un vers donne le sens général de l'association des personnages en buste avec les figurations placées au-dessous. Sur les deux grands côtés ont été représentés seize empereurs ou rois, trônant sous des arcades en plein cintre et identifiés par une inscription donnant leur nom et leur titre (à l'exception de l'un d'entre eux, Frédéric I<sup>er</sup> ou Philippe de Souabe<sup>5</sup>). Une inscription générale, commençant à l'angle de la façade et du grand côté nord pour continuer au bas du mur sud et se terminer en haut du même mur, reprend en substance le texte du faux privilège de Charlemagne établissant la primauté et l'exclusivité palatine dans

l'organisation de l'Empire. Un dernier texte composé de deux vers a été quant à lui été transcrit en bas du mur nord, sous la représentation d'Henri V notamment. Enfin, sur les deux pans du toit de l'édifice, on a placé huit bas-reliefs représentant des scènes de la légende de Charlemagne<sup>6</sup>. Elles sont elles aussi complétées par de nombreuses inscriptions placées autour du relief, ou dans le champ de l'image quand il s'agit d'une identification directe ou quand le texte rapporte le contenu des paroles prononcées dans la scène.

## 2. Contexte de production et rôle de l'objet

La richesse du contenu et la qualité de l'exécution de l'objet n'ont pas manqué d'attirer l'attention des historiens et des historiens de l'art. L'abondance de la production bibliographique, principalement en langue allemande, fait que l'on mesure sans peine son importance dans l'entreprise de propagande mise en place par les empereurs de la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. La réalisation du reliquaire fait suite à la canonisation de Charlemagne par l'antipape Pascal et par Frédéric I<sup>er</sup> ; sans-doute faut-il parler de reconnaissance de la sainteté de Charlemagne à travers une série de textes et de manifestations liturgiques plutôt que de canonisation. La cérémonie ne nous est parvenue qu'à travers des actes diplomatiques, en particulier un diplôme du 8 janvier 1166<sup>7</sup>, et non pas par la voie canonique. Si ces documents font bien état de l'invention, de l'élévation et de la célébration liturgique des reliques de l'empereur, on ne trouve pas de décret de canonisation et c'est, comme le dit R. Folz, une « sainteté de fait » qu'attribue Frédéric à son aïeul<sup>8</sup>. C'est pourquoi elle est suivie de toute une série d'actions visant à justifier et à entériner la décision impériale : rédaction de la *Vita sancti Karoli* (véritable démonstration de l'évidence de la sainteté de Charlemagne), augmentation de son contenu légendaire par de nombreuses œuvres littéraires, et finalement, en 1215, fermeture par Frédéric II de la châsse contenant les restes du saint. Il s'agit d'une entreprise systématique, dans la mesure où elle fait intervenir différents moyens de communication pour convaincre de la légitimité de la canonisation et de son ambition politique : écrits diplomatiques (interpolés, voire faux), œuvres littéraires et hagiographiques, réalisation d'œuvres d'art, messages épigraphiques, performance publique de la liturgie, etc. La propagande, en tant que volonté de conviction et d'influence, ne fait dans ce cas pas l'ombre d'un doute.

Les objectifs de cette entreprise sont multiples et doivent être envisagés aussi bien pour des raisons internes à l'empire romain-germanique que pour des circonstances internationales. La bibliographie ne manque de signaler l'occasion de cette canonisation pour les Staufens de récupérer l'exclusivité de l'héritage carolingien, notamment face à la France, et surtout après la victoire de Bouvines, dans laquelle les chroniqueurs français virent la marque du souvenir de Charlemagne ; la dynastie s'était alors trouvée un saint fondateur, vénéré dans un sanctuaire aussi prestigieux que Saint-Denis. En faisant de Charlemagne le père de l'empire, la canonisation et ses conséquences diplomatiques imposaient également des relations particulières avec la Papauté et réaffirmait le rôle de l'empereur auprès du pape. Enfin, à l'intérieur des frontières impériales, la canonisation fournissait aux Staufens la garantie d'une légitimité arrachée au monde des hommes et placée dans la volonté de Dieu. L'élaboration d'un tel programme ne peut que démontrer la richesse et la finesse de la pensée politique des empereurs allemands entre 1200 et 1220, notamment celle de Frédéric II, capable de concevoir, comme son aïeul, un Empire à échelle européenne et de fournir les moyens d'en assurer la survie<sup>9</sup>. La châsse de saint Charlemagne à Aix-la-Chapelle participe de cette entreprise, même si ses objectifs sont plus modestes ; il serait en effet inconcevable de penser que l'œuvre d'art a pu à elle seule jouer ce rôle. Elle cherche cependant à mettre en exergue un point particulier de l'entreprise de propagande qu'est l'affirmation de la primauté d'Aix-la-Chapelle dans l'Empire.

### *3. La châsse de saint Charlemagne et la primauté palatine : d'une propagande à l'autre*

La fonction de *reliquaire* attribuée à la châsse de saint Charlemagne n'est absolument pas mise en valeur dans l'iconographie, pas plus d'ailleurs que dans ses compléments épigraphiques. À l'exception de l'épithète *sanctus* gravé avant le nom de Charles dans l'identification de sa représentation à la façade du reliquaire, le roi n'est pas mentionné comme saint dans le texte reprenant le privilège pour Aix, ni dans les inscriptions commentant les scènes de sa légende sur le couvercle de la châsse<sup>10</sup>. Le bois qui a été recouvert d'argent pour fabriquer le monument est sans doute celui du cercueil qui contenait la dépouille de l'empereur et le reliquaire renfermait probablement les restes de son corps, transformant ainsi réellement le coffret en un reliquaire. Les images et les textes n'ont alors plus pour objectif de démontrer, d'affirmer ou d'asseoir la sainteté de Charlemagne ; celle-ci est, pour

les concepteurs de l'objet, une évidence par la présence des reliques. Ce n'est donc pas cet aspect du message politique qu'on a cherché à valoriser. On a plutôt mis en exergue le rôle d'Aix-la-Chapelle dans l'organisation de l'empire en insistant sur le fait que c'est Charlemagne lui-même qui choisit la ville comme siège du pouvoir et capitale des terres soumises à son autorité et à celle de ses successeurs. Il n'y a pas en cela de relations directes avec la canonisation de Charles ; tout au plus doit-on envisager en ce sens la primauté d'Aix en tant que lieu de vénération de ses reliques, en tant que sanctuaire dédié aux gloires carolingiennes.

C'est d'ailleurs le fondateur de la dynastie qui est célébré à la façade et sur les murs de la châsse. La représentation de Charlemagne débute la série des rois et empereurs sur les grands côtés ; elle répond à la figure de la Vierge, au chevet du reliquaire. De la même façon que Marie, mère de Dieu, commence l'œuvre de son fils, Charles, à la façade commence l'œuvre de l'Empire. Les quatre vers qui font la liste des titres de Charlemagne ne mentionne pas l'empereur pour sa sainteté, mais bien plus pour rappeler son rôle dans la création et la diffusion du pouvoir impérial. On lit ainsi à la façade : *Ecclesiae Christi tu lux gemma fuisti, Karole, flos regum decus orbis et orbita legum* ; puis, au milieu du grand côté sud : *Exemplar regum, fons juris regula legum, gloria Francorum*. Dans ces quelques expressions, qui trouvent leur source dans le vocabulaire des poètes carolingiens, et en particulier dans les *carmina* d'Alcuin<sup>11</sup>, on a une définition du souverain idéal, assurant à la fois la défense de l'Église et son rayonnement, faisant œuvre de législateur, de combattant glorieux, de refuge et de soutien pour les pieux. Seule cette dernière formule (*pia suscipe vota piorum*) pourrait éventuellement être rattachée au rôle d'intercesseur du saint. Ces deux vers ont toutefois été tracés sur l'une des faces latérales ; ils ne sont donc pas directement associés à la figure de l'empereur, mais à celles d'Henri III et d'Henri V, et donc à l'Empire dans son ensemble (fig. 4). La position de ces deux expressions pourrait ainsi faire de la châsse un monument à la gloire de l'Empire, fondé par Charlemagne (représenté pour cela à la façade), et continué par ses successeurs (représentés à sa suite), et non plus seulement le reliquaire d'un saint particulier. Celui-ci devient de fait le support d'un message politique différent, à la fois plus ambitieux et plus complexe.

Une fois le rôle de Charlemagne établi dans la fondation et l'expansion de l'Empire, le reliquaire choisit d'accorder une place particulière à la cité d'Aix-la-Chapelle ; elle le fait par l'intermédiaire du faux privilège gravé sur les deux grands côtés de la châsse. Cet acte est aujourd'hui bien connu et l'on a pu en démontrer le caractère composite<sup>12</sup>. On le trouve en fait dans un diplôme de Frédéric I<sup>er</sup> daté du 8 janvier 1166 qui proclame la sainteté de son prédécesseur. Le privilège de Charlemagne<sup>13</sup> rappelle d'abord les origines légendaires de la fondation d'Aix, la construction et la dotation de l'église ainsi que sa consécration par le pape Léon III ; il développe ensuite plusieurs thèmes importants, en particulier celui de la liberté des habitants de la ville et l'exemption des taxes sur le commerce. Viennent enfin deux considérations centrales dans l'affirmation de l'Empire : d'une part, le rôle du souverain dans la rédaction des lois et la garantie de leur respect ; d'autre part, l'établissement de la chapelle palatine comme capitale du royaume et trône des empereurs et des rois<sup>14</sup>. Le diplôme de Frédéric I<sup>er</sup> ne fait que confirmer la plupart des décisions exposées par le privilège de Charlemagne, en n'accordant toutefois qu'une place limitée aux décisions politiques. Ce double document fixe ainsi « pour les siècles à venir les fonctions [carolingiennes] d'Aix-la-Chapelle<sup>15</sup> » telles qu'on les imagine à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Le texte tracé sur le reliquaire fait le choix de reprendre quelques-uns de ces éléments pour élaborer un nouveau discours politique. Il serait faux de penser que le choix de certaines parties du diplôme relève de l'emploi de l'écriture épigraphique et de ses conséquences techniques : manque de place, difficulté de la gravure, etc. Nombreux sont en effet les exemples d'inscriptions très longues inscrites dans la pierre ou le métal et reprenant des textes diplomatiques<sup>16</sup>. Sur la châsse de saint Charlemagne, le concepteur du programme a délibérément choisi les éléments les plus pertinents dans l'affirmation de la primauté palatine<sup>17</sup> : l'établissement d'Aix comme capitale de l'Empire, le trône comme garantie de légitimité impériale, le pouvoir législateur de l'empereur et rôle de la ville comme refuge face aux injustices, les libertés des habitants et des commerçants. L'inscription ne garde que peu de traces de la forme diplomatique du privilège, pour se concentrer sur l'exposition concrète des différentes décisions ; seule la première phrase introduit le développement et accorde, comme de juste, la place centrale à Charles, sans omettre pour autant de rappeler le rôle du pape dans l'attribution des privilèges et le consensus obtenu auprès des princes de l'Empire. Si l'on compare le texte de la châsse

au diplôme, on remarque non seulement les coupes qui démontrent le choix de la matière exposée, mais aussi sa réorganisation ; les décisions sont en effet présentées sur le reliquaire dans un ordre différent, pour mettre notamment l'aspect juridique du pouvoir impérial au premier plan, alors que celui-ci se trouve dans le document diplomatique après les libertés accordées aux habitants. Comme pour les autres documents épigraphiques reprenant le texte des chartes ou des diplômes, le privilège de Charlemagne tracé sur la châsse n'a en soi aucune valeur juridique<sup>18</sup>, à la différence du diplôme de Frédéric I<sup>er</sup> du 8 janvier 1166 qui possède cette valeur par sa forme. Cependant, la situation du texte sur le reliquaire, au contact des restes de l'empereur ayant émis le contenu de l'inscription, lui donne une validité *de facto* par proximité.

L'inscription qui court autour de la châsse, avec son contenu normatif et son vocabulaire juridique, n'a que peu de rapport avec le contenu des scènes représentées sur le toit du reliquaire. Puisant en grande partie dans la *Chronique* du Pseudo-Turpin (figuré – rappelons-le – à la façade du reliquaire), elles mettent en scène des épisodes miraculeux de la vie de Charlemagne<sup>19</sup> : apparition de saint Jacques à l'empereur, chute de Pampelune, épisodes des croix rouges, des lances fleuries, etc. Si l'on considère que cette œuvre littéraire est un témoignage de la sainteté de Charlemagne, les images qu'en a tirées l'orfèvre pour le décor du reliquaire sont tout aussi efficaces, puisque le roi apparaît comme un guerrier animé par l'Esprit et protégé par la Grâce de Dieu. Elles constitueraient alors parfaitement l'iconographie hagiographique attendue sur un reliquaire. Or, les motifs choisis dans la *Chronique* privilégient l'image du roi guerrier à celui du saint empereur, et l'organisation de la matière narrative est plus proche du récit de guerre que du récit hagiographique. Les inscriptions comme les images insistent certes sur l'action de la Grâce dans le déroulement des actions et sur son origine dans la piété du roi. Dans six des huit panneaux, Charlemagne est représenté agenouillé, en position d'orant ; le guerrier s'incline devant l'action de Dieu. Ce sont cependant les thèmes militaires qui dominent, à l'exception de la *messe de saint Gilles* (fig. 5) et de *l'offrande de la chapelle à la Vierge* (fig. 6). Les victoires de Charlemagne sont mises en avant sur le toit de la châsse comme preuve de la sainteté de l'empereur et comme garantie de la légitimité carolingienne (c'est bien l'écu impérial qui fait que s'écroulent les murs de Pampelune ; fig. 7). La bibliographie relative à la châsse insiste

également sur la présence de Roland dans les images<sup>20</sup>, même si celui-ci n'est jamais mentionné dans les inscriptions d'explication tracées autour des scènes. Le choix de la matière rolandienne pour construire le récit hagiographique de Charlemagne oriente lui aussi l'interprétation vers la thématique de la guerre, de la protection des sujets et des villes, de l'expansion de l'Empire. On rejoint alors le contenu de l'inscription diplomatique ; le toit et les murs de l'église reliquaire ne sont plus très éloignés dans le message qu'ils transmettent, même si les moyens choisis pour le faire sont très différents.

La primauté palatine dans l'héritage carolingien se retrouve dans le dernier des huit bas-reliefs, dans lequel l'empereur auréolé et béni par l'évêque Turpin offre à la Vierge la chapelle d'Aix (fig. 6). Si la forme de la maquette ne laisse pas de place au doute quant à l'identification du bâtiment, les inscriptions (bien que partielles) confirment qu'il s'agit effectivement d'Aix-la-Chapelle : *templum Karole rex a Te, Matri, datur Inviolata. Hic ubi semper aquis ferventibus affluit aquis*. Par sa position dans le récit guerrier placé sur le toit du reliquaire, la donation de la chapelle apparaît comme une action de grâce de la part de l'empereur, un cadeau (*datur*) pour les bienfaits dont il a bénéficié au cours de ses campagnes : sa position centrale dans l'Empire ne peut donc pas être remise en cause. La répétition au chevet et à la façade des figures de la Vierge et de Charlemagne constitue le moyen graphique de passer du récit militaire du toit, fondant la légitimité carolingienne, au discours politique et dynastique des murs, démontrant la permanence et la transcendance de l'Empire.

Si la place de Charlemagne n'en reste pas moins centrale, celle-ci a été instrumentalisée par le concepteur de la châsse. Dans le discours politique que propose l'objet, la sainteté et le rayonnement de Charles ne sont pas une conclusion, mais au contraire une prémisse. C'est parce que son fondateur est saint que l'Empire étend son influence à travers le temps et l'espace ; c'est parce que le fondateur de l'Empire donne en action de grâce le siège d'Aix à la Vierge que celle-ci est la capitale et le trône des souverains. Le reliquaire n'a donc plus pour objectif de démontrer la sainteté effective du roi, à la différence du diplôme de 1166, et ne propose pas un récit hagiographique. Les opérations de conviction, d'influence de l'opinion se définissant principalement par leur objectif, la châsse de saint Charlemagne ne peut pas être considérée comme une œuvre de propagande en faveur de la sainteté de

l'empereur, comme on l'a trop souvent pensé. Si elle fait effectivement partie d'une entreprise de propagande, celle-ci se fait en faveur de l'ensemble de l'Empire et de son ascendance carolingienne prestigieuse.

#### 4. Les moyens pour convaincre :

Le contenu des bas-reliefs du toit du reliquaire est parfois difficile à déterminer, même si les sources littéraires de la légende de Charlemagne sont suffisamment nombreuses et diffusées pour éviter les ambiguïtés. De plus, la présence d'inscriptions explicatives peut faciliter l'identification des épisodes, des lieux et des personnages. Cependant, le concepteur du programme a choisi d'utiliser des textes métriques (la plupart du temps, des hexamètres léonins à rime riche) qui rendent parfois leur compréhension difficile. La *chute de Pampelune* est expliquée par trois vers dont la compréhension ne pose pas de problème malgré leur parfaite construction métrique<sup>21</sup>, alors que l'épisode de la *messe de saint Gilles* est en revanche commenté par trois vers plus complexes<sup>22</sup>. Quoiqu'il en soit, le choix du lexique et de la forme prosodique montre que l'objectif des inscriptions ne consiste pas uniquement en l'explication littérale des scènes. D'ailleurs, la plupart d'entre elles se passeraient volontiers d'un texte détaillant des éléments parfaitement reconnaissables par ailleurs. Ainsi, dans la scène de la *chute de Pampelune*, l'inscription placée dans le champ iconographique identifiant la ville aurait suffi à comprendre l'image puisque celle-ci met en scène de façon explicite l'ensemble des données présentes dans le texte (fig. 8) : le roi priant (*Karolus oravit*), la résistance des assiégés (*persistens obsidione*), l'intervention surnaturelle (*vocavit Jacobus*) et la ruine des murs (*urbs cadit muri cecidere*). De même, dans l'image représentant l'*apparition de saint Jacques à Charlemagne* pendant son sommeil, l'inscription tracée autour du bas-relief peut paraître superflue, et le phylactère central rapportant les paroles du saint suffit pour identifier les personnages et les actions : *Karole, surge. Veni tibi Galeciam dare veni*.

Dans tous les cas, les compléments épigraphiques revêtent des fonctions plus complexes que l'identification ou le commentaire. Ils cherchent en effet à transformer le récit, c'est-à-dire la succession d'événements liés les uns aux autres par des relations temporelles ou causales, en un argumentaire, à savoir une sélection de faits et d'idées pour la création d'un discours persuasif.

L'écriture épigraphique sur la châsse intervient d'abord en ce sens sur le plan visuel ; placée à la périphérie de l'image, l'inscription sert de cadre et interrompt l'enchaînement des scènes. Elle isole les épisodes les uns des autres et coupe le récit ; d'une continuité d'actions, on passe à une succession d'arguments<sup>23</sup>. Si elles ont parfois l'apparence du récit, les inscriptions, en jouant des tours poétiques, s'excluent elles-mêmes de la narration ; non pas pour une question de genre ou de mode littéraire – le récit pouvant évidemment être poésie, mais pour une question de temps. L'inscription propose en effet un commentaire à une image préexistante (le cas de la *chute de Pampelune* est en ce sens évident). Elle rapporte au passé ce qui s'est déjà déroulé dans l'image, à la différence par exemple de ce que l'on pouvait lire dans les textes tracés sur la broderie de Bayeux, dans lesquels règne une parfaite simultanéité<sup>24</sup>. Dans le cas de la châsse de saint Charlemagne, les faits (l'image) sont antérieurs à leur commentaire, d'où l'effet de redondance propre à l'argumentation. Du point de vue du contenu, les inscriptions n'apportent aucun élément supplémentaire à l'image ; elles ne font que rendre manifeste le déroulement des épisodes (elles *inventent*, au sens médiéval du terme). Pour ce faire, elles se placent à l'extérieur du récit et ne donnent pas le point de vue des acteurs. Elles prennent le parti de l'artiste qui réalise l'œuvre d'art et celui de son commanditaire ; c'est en particulier le cas dans les commentaires de la *messe de saint Gilles* où l'inscription expose le contenu d'une image en laissant entendre que le spectateur le connaît déjà. Les textes placés autour des scènes montrent ainsi que celles-ci n'ont pas été choisies pour la création d'une suite narrative mais plutôt pour la construction d'un discours argumenté.

L'emploi du passé dans les inscriptions accompagnant les scènes du toit de la châsse est un choix de la part du concepteur du programme ; si l'on peut voir dans cette élection des raisons prosodiques, elle relève surtout de la volonté de construire un récit fondateur, doué d'une relative ancienneté, donc d'une certaine autorité. Les compléments épigraphiques ne sont pas historiques en ce sens, mais plutôt *legendaires* : ils fondent la légitimité carolingienne en l'enracinant dans un passé lointain, au cours duquel des événements surnaturels se sont déroulés : l'intervention de saint Jacques, la ruine de Pampelune, les lances fleurées, etc. deviennent ainsi des épisodes *mythiques*, pour reprendre une terminologie anthropologique. Si récit il y a, c'est dans cet objectif qu'il est mis en signe sur le reliquaire.

Le dernier des huit bas-reliefs dans lequel Charles offre la chapelle palatine à la Vierge rejoint la fondation légendaire d'Aix et la châsse dans son ensemble vient grossir le corpus documentaire relatif à cet événement. Celui-ci se compose de textes de nature et de fonction différentes : documents diplomatiques, œuvres littéraires, etc. Le reliquaire de saint Charlemagne fait quant à lui le choix de mêler dans un même discours des inscriptions puisant à ces différentes sources, qu'il s'agisse du faux privilège de Charles pour Aix, dans l'inscription faisant le tour de la châsse, du récit hagiographique de saint Gilles, de la *Chronique* du Pseudo-Turpin, ou encore de la poésie épigraphique carolingienne. La construction d'un texte composite, multiforme, employant différents niveaux de langues, comme le fait celui des inscriptions de la châsse, relève une nouvelle fois d'un choix de la part du concepteur du programme persuasif. Il s'agit de montrer au lecteur la cohérence du fonds légendaire et historique de l'héritage carolingien pour le convaincre de la réalité de la primauté palatine : la redondance devient alors confirmation de ce que le discours considère comme un fait.

L'articulation discursive qui transforme l'œuvre d'art en argument se situe pour beaucoup dans l'interaction entre le texte et l'image, l'un et l'autre se complétant et se confirmant mutuellement. La forme même de la châsse rappelle, comme le signalait J. Stiennon<sup>25</sup>, celle de la nef d'une église, comme c'est souvent le cas au XII<sup>e</sup> siècle pour les reliquaires. Dans le cas de la châsse de saint Charlemagne, les dimensions de l'objet sont considérables et évoquent un bâtiment de grande envergure, sans que l'on puisse pour autant l'associer à l'église d'Aix-la-Chapelle, comme on pouvait le faire dans le bas-relief représentant Charlemagne offrant la maquette à la Vierge, où la figuration de l'octogone ne laisse aucun doute. Dans le cas du reliquaire, il s'agit d'une nef simple couverte d'un toit à deux pentes. La présence de la Vierge au chevet répond à la titulature de l'église palatine, telle qu'elle est d'ailleurs exposée dans le texte du faux privilège<sup>26</sup> ; c'est l'un des éléments que le concepteur du programme a décidé de conserver sur la châsse : *Aquisgrani in templo beate Marie matris domini Ihesu Christi*. La maquette présentée par Charlemagne sur le toit du reliquaire se retrouve à la façade du bâtiment, dans la main droite du roi (fig. 2). Les autres souverains présentent quant à eux, dans la même main, le sceptre que Charles porte à gauche. L'orfèvre a volontairement choisi d'inverser l'ordre des insignes impériaux pour faire de la fondation de la chapelle palatine par Charles

un élément déterminant dans la définition de l'Empire ; c'est ce que l'on lit de nouveau dans le faux privilège tel qu'il est transcrit au côté nord de la châsse : *in ipsa sede, reges successores et heredes regni iniciarentur.*

La raison pour laquelle la maquette a été placée à droite dans la main de l'Empereur se trouve en fait dans la composition de l'image de la façade ; celle-ci se trouve en effet située exactement à la verticale sous la main du Christ bénissant. C'est parce qu'Aix reçoit la bénédiction – la Grâce – de Dieu que les souverains qui prennent place sur le trône peuvent être assurés de leur permanence. La construction générale de l'image de la façade est à elle seule programmatique : le pape Léon s'incline devant la figure du roi, deux fois plus haute que la sienne ; l'évêque Turpin touche le sceptre royal de sa crosse, matérialisant de la sorte les relations privilégiées entre l'Empire et l'Église. Dans les deux cas, c'est la figure impériale qui domine, directement placée sous la protection divine et fermement associée au *sedes regni*. Le vers tracé autour du Christ en buste est d'ailleurs suffisamment ambiguë pour qu'il s'applique à la représentation du Christ et à la celle de Charles (fig. 9) : *cuncta regens stabilisque manens do cuncta moveri*. Ce que Dieu fait dans les Cieux, l'empereur, « Lumière de l'Église du Christ », le fait sur terre.

La structure de la façade du reliquaire pourrait être un écho de la façade de la chapelle palatine elle-même, telle qu'elle a pu être reconstituée par les historiens de l'art<sup>27</sup>. De nombreux détails dans l'ornement de la châsse et dans la mise en images des figures et des scènes ont de fait une relation directe avec l'église palatine. Les souverains des murs nord et sud de l'édifice sont placés sous des arcatures en plein cintre appuyées sur des chapiteaux à feuilles d'acanthé, que soutiennent de fines colonnettes. Les colonnes de la tribune de l'octogone de la chapelle palatine sont très proches dans leur forme et dans leur décor de ce motif ornemental. Les figures géométriques ou végétales qui décorent ces éléments d'architecture se retrouvent presque à l'identique dans les écoinçons des arcades de la tribune. Les motifs végétaux sculptés sur les chapiteaux de la châsse sont les mêmes que ceux qui ornent les chapiteaux des colonnes placées autour du trône dans la chapelle palatine. Le jeu chromatique et l'alternance clair/sombre des métaux du reliquaire rappellent quant à eux les deux couleurs des arcs de l'édifice et les mélanges de teintes offerts par les marbres. De façon plus évidente encore, les trônes sur lesquels sont assis les souverains reprennent la forme du trône impérial d'Aix-la-

Chapelle, tel qu'on le connaissait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; la répétition de l'image du trône sur les murs latéraux, à la façade et au chevet de la châsse, et dans les scènes des bas-reliefs du toit se retrouve dans le texte du faux privilège de Charlemagne qui insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de respecter et de défendre le *sedes regni*. La châsse ne doit pas pour autant être considérée comme une maquette de la chapelle palatine ; les différences architectoniques sont trop évidentes pour que l'on puisse y reconnaître l'intention de l'orfèvre de réduire l'édifice original dans un reliquaire. En revanche, les références directes à la chapelle dans l'ornementation de la châsse constituent un choix de la part du concepteur de citer le bâtiment dans l'objet, afin de créer la confusion entre les deux espaces et de les réunir en un message commun de propagande. La primauté palatine n'est pas due au fait qu'elle contienne les reliques du saint fondateur, mais au fait qu'elle contienne à elle seule l'Empire dans son ensemble.

#### *Conclusion :*

Le culte des reliques et ses manifestations liturgiques ou artistiques sont des instruments de gouvernement et d'influence politique<sup>28</sup>. Ils constituent en ce sens souvent le moyen de faciliter les entreprises de propagande et de conviction, qu'elle soit politique ou religieuse, par la diffusion et la publicité qu'ils supposent. En offrant à ces bénéficiaires un vecteur privilégié, les reliquaires deviennent le support d'images et de textes persuasifs et un instrument de communication (un *média*) en même temps qu'un objet de dévotion. Dans le cas de la châsse de saint Charlemagne à Aix-la-Chapelle, ce rôle complexe de l'œuvre d'art est évident. Il met en lumière la diversité des intentions qui s'expriment dans la tentative de conviction, de la sainteté d'un personnage à la légitimité d'une institution. Il dévoile également la pluralité des publics concernés, du lecteur attentif du texte diplomatique au spectateur des images. Enfin, il confirme que chaque opération de propagande est éminemment relative puisqu'elle dépend de circonstances temporelles, géographiques et culturelles très particulières. La sainteté de Charlemagne, décrété par ses successeurs, n'a pas réussi à imposer l'idée d'une royauté sainte en Allemagne, et le culte de Charles se limite très vite à quelques foyers locaux. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on ne compte que quelques oratoires dédiés à saint Charlemagne et les célébrations sont occasionnelles<sup>29</sup>. Le reliquaire d'Aix-la-Chapelle n'en continue pas moins d'assurer

la diffusion du message politique de l'Empire à travers l'exemple du roi fondateur. Plus que son statut, c'est son ancienneté et la légende qui l'accompagne qui sont utilisées pour convaincre. A la différence de l'établissement et de la diffusion des lois, la propagande ne peut donc pas se définir par ses résultats mais par son intention ; elle rejoint alors la rumeur, la légende, le mythe dans le système culturel médiéval des représentations et de l'explication du monde.

Vincent Debiais  
CESCM – CNRS/Université de Poitiers

---

<sup>1</sup> Sur la canonisation de Charlemagne, on verra l'ouvrage toujours fondamental de R. FOLZ, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris 1950, en particulier pp. 203-239.

<sup>2</sup> Au moment de la réunion du colloque et de l'exposition sur Charlemagne en 1965, plusieurs excellents articles de synthèse sur Aix-la-Chapelle ont été publiés. Pour une vision plus rapide, on verra L. FALKENSTEIN, *Charlemagne et Aix-la-Chapelle*, « Byzantion », LXI (1991), pp.252-284.

<sup>3</sup> Il serait impensable de faire ici l'inventaire de la bibliographie relative à cet objet depuis le début du siècle dernier. On trouvera un état récent des articles et des livres qui lui sont consacrés dans l'édition des textes épigraphiques (voir note suivante). L'ouvrage le plus important dédié à cet objet est E.G. GRIMME, *Aachener Goldschmiedekunst im Mittelalter von Karl dem Grossen bis zu Karl V*, Cologne 1957, et en particulier pp. 27-57.

<sup>4</sup> Les inscriptions présentes sur la châsse ont été parfaitement éditées, traduites en allemand et commentées dans H. GIERSIEPEN (éd.), *Die Deutschen Inschriften 31 : die Inschriften des Aachener Doms*, Stuttgart 1992, pp. 29-36.

<sup>5</sup> R. FOLZ, *Le souvenir* cit., p. 281.

<sup>6</sup> Pour les scènes représentées sur le toit de la châsse, on verra avec intérêt R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La légende de Roland dans l'art du Moyen Âge*, Bruxelles 1966, pp. 169-177.

<sup>7</sup> *Monumenta Germaniae Historica. Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. X-2, Hanovre 1979, pp. 430-434, n° 502.

<sup>8</sup> R. FOLZ, *Le souvenir* cit., p. 222.

<sup>9</sup> B. WEILER, *Reasserting Power: Frederick II in Germany (1235-1236)*, in *Representations of Power in Medieval Germany (800-1500)*, Turnhout 2006, pp. 241-273.

<sup>10</sup> Seule l'auréole apparaît à plusieurs reprises dans certaines scènes, notamment dans la *messe de saint Gilles* et dans l'*offrande de la chapelle à la Vierge*.

<sup>11</sup> *Monumenta Germaniae Historica. Poetae Latini aevi carolini*, t. I, Berlin 1881, pp. 160-351, et en particulier les poèmes 82 et 83, pp. 300-301.

<sup>12</sup> Sur la question de ces diplômes, voir l'article de référence d'E. MEUTHEN, *Karl des Grosse – Barbarossa – Aachen. Zur Interpretation des Karlsprivilegs für Aachen*, in *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, Düsseldorf 1967, t. IV, pp. 54-76.

<sup>13</sup> *Monumenta Germaniae Historica. Diplomatum karolinorum*, t. I, Berlin 1956, pp. 439-443, n° 295.

<sup>14</sup> Le diplôme dit, aux lignes 34-35 de la page 442 de l'édition MGH : *Hic sedes regni trans Alpes habeatur sitque caput omnium civitatum et provinciarum Gallie*.

<sup>15</sup> R. FOLZ, *Le souvenir* cit., p. 234.

<sup>16</sup> Pour la France, on verra par exemple la charte lapidaire de Crest, dans le département de la Drôme (texte publié et commenté dans *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. XVI, Paris 1992, pp. 108-109). Les exemples sont plus nombreux dans l'Italie du XII<sup>e</sup> siècle. Voir les exemples proposés par A. PETRUCCI, *Jeux de lettres. Formes et usages de l'inscription en Italie (X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1993, pp. 15-35.

<sup>17</sup> Sur la châsse, on lit : + *Decretum et sancitum est a domino apostolico Leone et a me Karolo romanorum imperatore augusto ex assensu et benivolentia omnium principum imperii ut Aquisgrani in templo beate Marie matris domini Ihesu Christi regia sedes locaretur et locus regalis et caput omnium civitatum et provinciarum Gallie trans Alpes haberetur. Ac in ipsa sede reges successores et heredes regni iniciarentur et sic iniciati. + Iure dehinc imperatoriam majestatem Rome sine nulla interdictione planius assequuntur et ut eundem locum et sedem regiam contra omnes turbines universi principes et fideles regni tuerentur semper hunc locum venerantes et honorantes ibi status legis resurgat injuria condempnetur justicia reformatur ac omnes pariter ex avis et attavis ad hanc sedem pertinentes licet alibi moram facientes nunquam de manu regis vel imperatoris alicui persone nobili vel innobili in beneficio tradantur. Decretum est etiam ut non solum clerici et laici hujus indigene sed et omnes incole et advene hic inhabitare volentes presentes et futuri sub tuta et libera lege ab omni servili conditione vitam agant.*

<sup>18</sup> R. FAVREAU, *La notification d'actes publics ou privés par des inscriptions*, in *Cinquante années d'études médiévales. A la confluence de nos disciplines. Actes du colloque organisé à l'occasion du Cinquantenaire du CESCUM, Poitiers, 1<sup>er</sup>-4 septembre 2003*, Turnhout 2005, p. 637-664.

<sup>19</sup> R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La légende* cit. p. 170.

<sup>20</sup> R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La légende* cit. p. 171.

<sup>21</sup> *In Pampilone persistens obsidione, Karolus oravit : me sicut ad ista vocavit Jacobus, et vere cadit urbs muri cecidere.*

<sup>22</sup> *Egidio Karolum crimen pudet ederere solum. Illud enim tanti gravat Egidio celebrante, angelus occultum perhibet reseratque sepultum.*

<sup>23</sup> Les études préalables sur ces scènes avaient déjà remarqué les problèmes d'ordre narratif dans l'enchaînement des bas-reliefs, sans pour autant prendre en compte le rôle des inscriptions dans l'interruption du récit. Voir en particulier R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La légende* cit., p. 171.

---

<sup>24</sup> Les inscriptions de la broderie de Bayeux ont été publiées dans *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. XXII, Paris 2002, pp. 33-44.

<sup>25</sup> R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La légende* cit., p. 169.

<sup>26</sup> *MGH, DK*, t. I, p. 442, l. 4-7 : *Sed et ibidem monasterium sancte Marie, matri domini nostri Iesu Christi, omni labore et sumptu quo potui edificavi, lapidibus ex marmore preciosis adornavi, quod Deo adiuvante et cooperante sic formam suscepit, ut nullum sibi queat equiperari.*

<sup>27</sup> On renverra une nouvelle fois aux articles publiés dans *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, Düsseldorf 1967, en particulier dans les tomes 3 et 4.

<sup>28</sup> Ces aspects sont aujourd'hui bien connus grâce aux travaux E. Bozoky. Les principales réflexions de l'auteur sont rassemblées dans le beau livre *La politique des reliques de Constantin à saint Louis : protection collective et légitimation du pouvoir*, Paris 2007.

<sup>29</sup> L'Église fait disparaître la fête de son calendrier liturgique, et Benoît XIV, au XVIII<sup>e</sup> siècle, transforme la canonisation en béatification.